



Projet éolien de La Savière **Compte-rendu du 2^{ème} groupe de travail**

Mercredi 7 juillet 2021
Vents du Nord

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL N°2	4
LE PROJET EOLIEN DE LA SAVIERE.....	5
LA DEMARCHE DE CONCERTATION	16
LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS.....	17
LES CONTACTS	18
LES ANNEXES	19

INTRODUCTION

Depuis juin 2019, à la suite de la délibération favorable du conseil municipal de Villers-Hélon, la société Vents du Nord (VDN) étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune. Depuis cette date, Vents du Nord a lancé, entre autres, des études de faisabilité afin d'identifier les enjeux et les sensibilités du territoire. Ainsi, les études écologiques, paysagères, acoustiques et de vent ont débuté entre 2019 et 2020 et se poursuivront jusqu'à l'automne 2021.

À la suite d'une demande du conseil municipal de Villers-Hélon, et avec le souhait d'informer et d'inclure les habitants de la commune de Villers-Hélon dans le développement du projet, Vents du Nord a lancé une démarche de concertation début 2021, avec l'aide de l'équipe concertation de Mazars.

Dans ce cadre, plusieurs événements de concertation et d'information ont eu lieu : un 1^{er} groupe de travail a eu lieu le 26 mai 2021 afin de présenter les résultats de l'étude des perceptions, d'échanger sur le projet et les études mais aussi pour travailler sur les mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place pour la commune. Puis une 1^{ère} permanence d'information a eu lieu le 16 juin 2021 afin d'informer l'ensemble des habitants de Villers-Hélon des avancées du projet.

Afin de poursuivre les échanges et les réflexions qui ont débuté lors de ces événements, **un deuxième groupe de travail s'est tenu le mercredi 7 juillet 2021 à la salle communale de Villers-Hélon.**

Les objectifs de cette réunion étaient de :

- Partager les avancées du projet et donner de la visibilité sur la suite (phase d'instruction et enquête publique) ;
- Echanger autour de l'étude acoustique ;
- Echanger autour de l'étude paysagère et présenter les photomontages qui avaient été demandés lors du 1^{er} groupe de travail ;
- Poursuivre les réflexions sur les mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place pour la commune.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion. La synthèse des échanges est structurée par thématique et les remarques, questions et propositions émises par les participants sont retranscrites.

LES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL N°2

Le 2^{ème} groupe de travail a réuni **9 personnes**.

Étaient présents les participants suivants :

- Guy ALLART, président de l'association de chasse
- Céline BOUTTELISIER, conseillère municipale
- Madame BOUTTELISIER, habitante
- Claude CAPON, maire de Villers-Hélon
- Gérard FORET, habitant
- Dominique GILIS, conseiller municipal
- Dominique LEBRUN, 2^{ème} adjoint
- Bermine MEDZAHA NANIN, conseillère municipale
- Bruno NANIN, riverain

Était présente l'équipe Vents du Nord suivante :

- Arthur CHAGUE, Chef de projet
- Sara PEREIRA, Responsable Développement Nord et Est

Était présente l'équipe concertation Mazars suivante :

- Emilie PERRIN, consultante
- Charline VIALLE, consultante

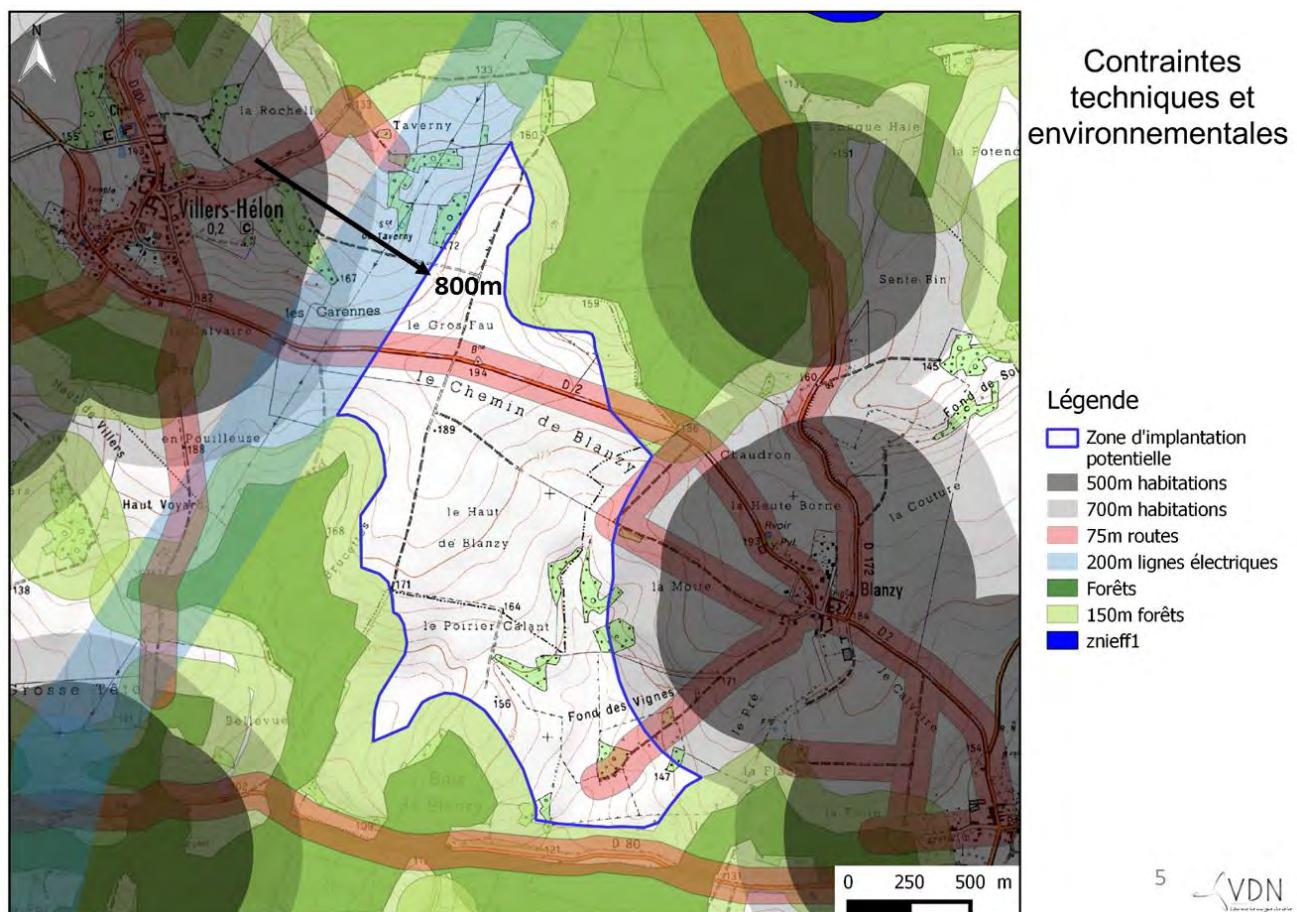
LE PROJET EOLIEN DE LA SAVIERE

1) Les échanges autour du projet

En première partie de réunion, Vents du Nord a (re)présenté le projet éolien de La Savière, en partageant l'avancement du développement du projet. L'occasion de faire le point sur les prochaines étapes du développement en partageant des éléments sur le dépôt du dossier, qui aura lieu à l'automne 2021, la phase d'instruction et l'enquête publique.

Vous trouverez ci-dessous **les chiffres clés du projet et la carte de la zone d'étude :**

- 1 commune d'implantation : Villers-Hélon
- Un potentiel de 5 à 6 éoliennes
- D'une hauteur de 150 à 180 m bout de pale
- Une puissance par éolienne de 3 à 5 MW
- Une puissance de parc de 15 à 30 MW

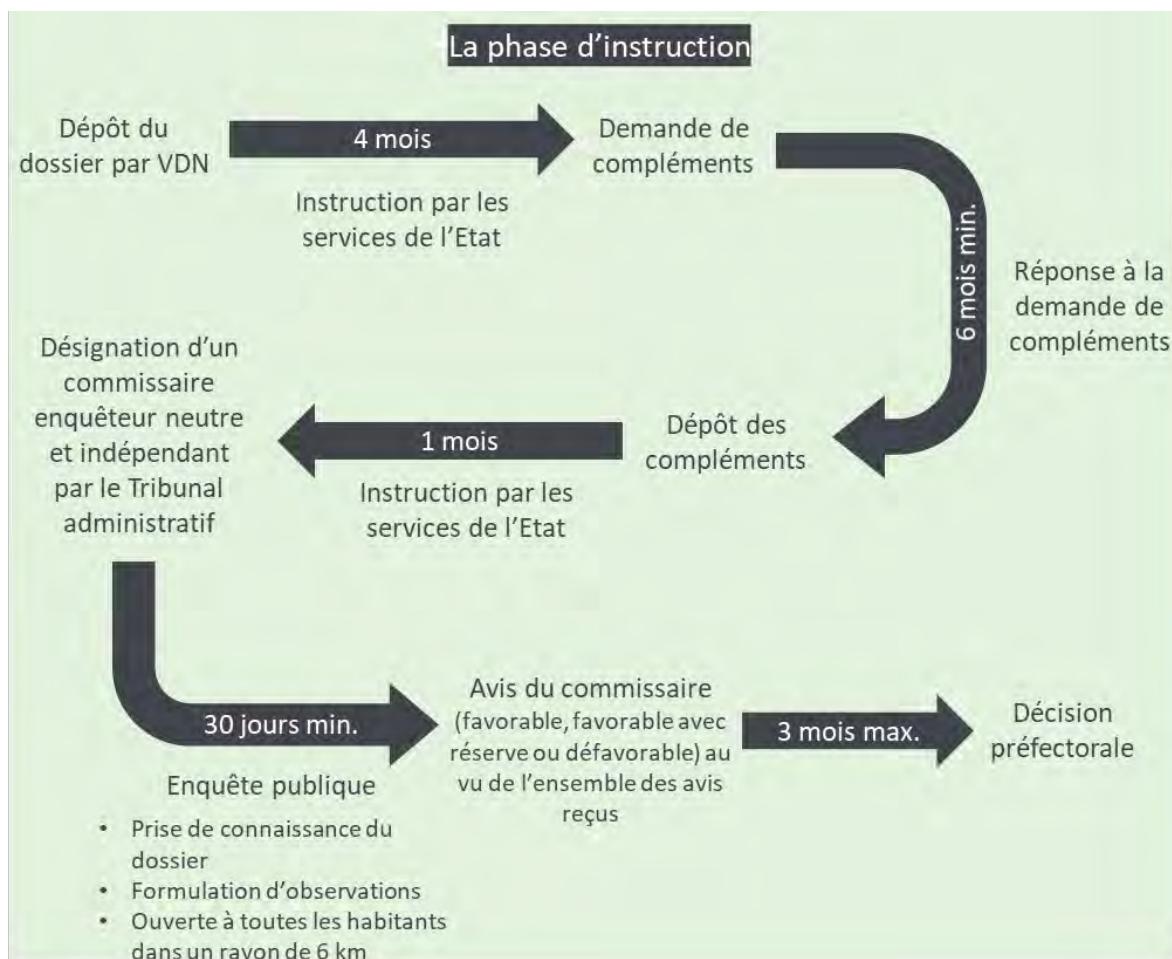


Après la présentation de ces caractéristiques, Vents du Nord a fait le point sur le calendrier du projet. Aujourd'hui, le projet est en phase de finalisation des différentes études et en phase d'optimisation de l'implantation. Cette dernière sera présentée lors de la deuxième permanence d'information en septembre 2021.

Le dossier qui sera déposé à l'automne 2021 est appelé **demande d'autorisation environnementale**. Vous trouverez ci-dessous les explications de son cadre légal :

- Tout projet d'aménagement, d'installation ou de travaux pouvant avoir un impact sur l'environnement doit au préalable obtenir les autorisations nécessaires à ces actions afin de protéger, autant que possible, les milieux naturels ;
- Concernant l'éolien, l'installation d'un parc est régie par le code de l'environnement qui prévoit que le porteur de projet fasse une demande d'autorisation environnementale préalable à l'implantation de son parc ;
- Ce dossier est déposé en Préfecture et est étudié par le Préfet et les services compétents (DREAL, ABF, DDT, ARS...).

Lorsque le dossier est déposé en Préfecture, la phase d'instruction débute. En voici, les grandes étapes :



A la suite de cette présentation, s'en est suivi un temps d'échanges, où chacun des participants a pu s'exprimer, poser ses questions et partager ses remarques.

[Vous trouverez ci-dessous les échanges entre Vents du Nord et les participants](#). Afin de faciliter la lecture, nous avons classé les échanges par thématique.

[Sur la zone d'étude du projet](#)

Question : Pourquoi la zone d'étude du projet se prolonge sur la commune de Saint-Rémy-Blanzy ?

Réponse de Vents du Nord : La zone d'étude est volontairement plus large que les possibilités d'implantation d'éoliennes. En effet, lorsque nous regardons les contraintes existantes sur les communes de Villers-Hélon et de Saint-Rémy-Blanzy, nous voyons que les boisements présents sur la commune de Saint-Rémy-Blanzy ne permettent pas l'implantation d'éoliennes. Cependant, afin d'étudier toutes les sensibilités qui pourraient impacter la zone d'étude sur la commune de Villers-Hélon, nous avons élargi la zone d'étude.

[Sur l'enquête publique](#)

Question : Qui sont les habitants concernés par l'enquête publique ?

Réponse de Vents du Nord : Tous les habitants résidents dans un rayon de 6 km autour de la zone d'étude seront concernés par l'enquête publique, qui aura lieu vers l'automne 2024. La date exacte sera fixée par les services instructeurs de l'Etat.

Question : Comment informez-vous les habitants de l'arrivée de l'enquête publique ?

Réponse de Vents du Nord : La loi française nous impose plusieurs moyens de communication pour informer les habitants d'une enquête publique : un affichage sera déposé dans chacune des mairies concernées par l'enquête publique, le site internet du projet diffusera l'information et deux articles dans les journaux officiels devront être postés. Nous ferons donc tout cela. Puis, dans le cadre de la démarche de concertation que nous menons, nous aurons la possibilité de faire plus, comme par exemple la diffusion d'une lettre d'information présentant l'arrivée de l'enquête publique.

Question : Où sera déposé le registre de l'enquête publique ?

Réponse de Vents du Nord : Le registre de l'enquête publique sera disponible uniquement à la mairie de Villers-Hélon. Ce registre permet aux habitants de prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. De nos jours, il existe des

enquêtes publiques dématérialisées, les habitants peuvent ainsi visualiser les détails du projet et donner un avis depuis leur ordinateur.

Remarque : C'est important que les habitants connaissent la date de l'enquête publique.

Question : Comment fonctionne l'ajout de commentaires dans le registre de l'enquête publique ?

Réponse de Vents du Nord : Un Commissaire-enquêteur, acteur indépendant et neutre, est désigné par le Tribunal Administratif pour mener l'enquête à la suite de la phase d'instruction. Il effectuera des permanences de consultation à la mairie de Villers-Hélon. Les habitants résidents dans un rayon de 6 km autour de la zone d'étude pourront alors se rendre à ces permanences pour prendre connaissance du dossier et pour rédiger des commentaires expliquant leurs avis favorables ou défavorables. Le Commissaire-enquêteur prendra note des différentes questions des citoyens, de leurs remarques et s'entretiendra avec eux. En fonction des commentaires, il aura la possibilité de demander des explications à Vents du Nord. Après la phase de consultation, le Commissaire-enquêteur rédige un rapport au vu de l'ensemble des avis collectés et se forge son propre avis. Les conclusions de son rapport sont ensuite transmises au Préfet pour lui permettre de prendre la meilleure décision concernant le projet. L'avis du Commissaire-enquêteur reste néanmoins consultatif et a pour objectif d'éclairer l'avis du Préfet.

Question : Combien de temps dure l'enquête publique, et en combien de temps avons-nous la décision finale du Préfet ?

Réponse de Vents du Nord : L'enquête publique dure 1 mois, puis le Préfet a ensuite 3 mois pour donner sa décision finale, après réception des résultats de l'enquête publique.

2) Les échanges autour des études

En deuxième partie de réunion, Vents du Nord a présenté les avancées des études acoustiques et paysagères.

Une première présentation de l'étude acoustique a eu lieu. **L'étude acoustique consiste à évaluer l'impact sonore du projet éolien, cumulé à l'impact sonore existant.** Pour cela, des sonomètres sont installés dans les jardins d'habitations proches de la zone d'études afin d'enregistrer le bruit résiduel. L'objectif est ensuite de simuler le bruit ambiant avec la présence des éoliennes et de s'assurer que les émergences sonores sont conformes à la réglementation en vigueur.

La méthodologie de cette étude est la suivante :

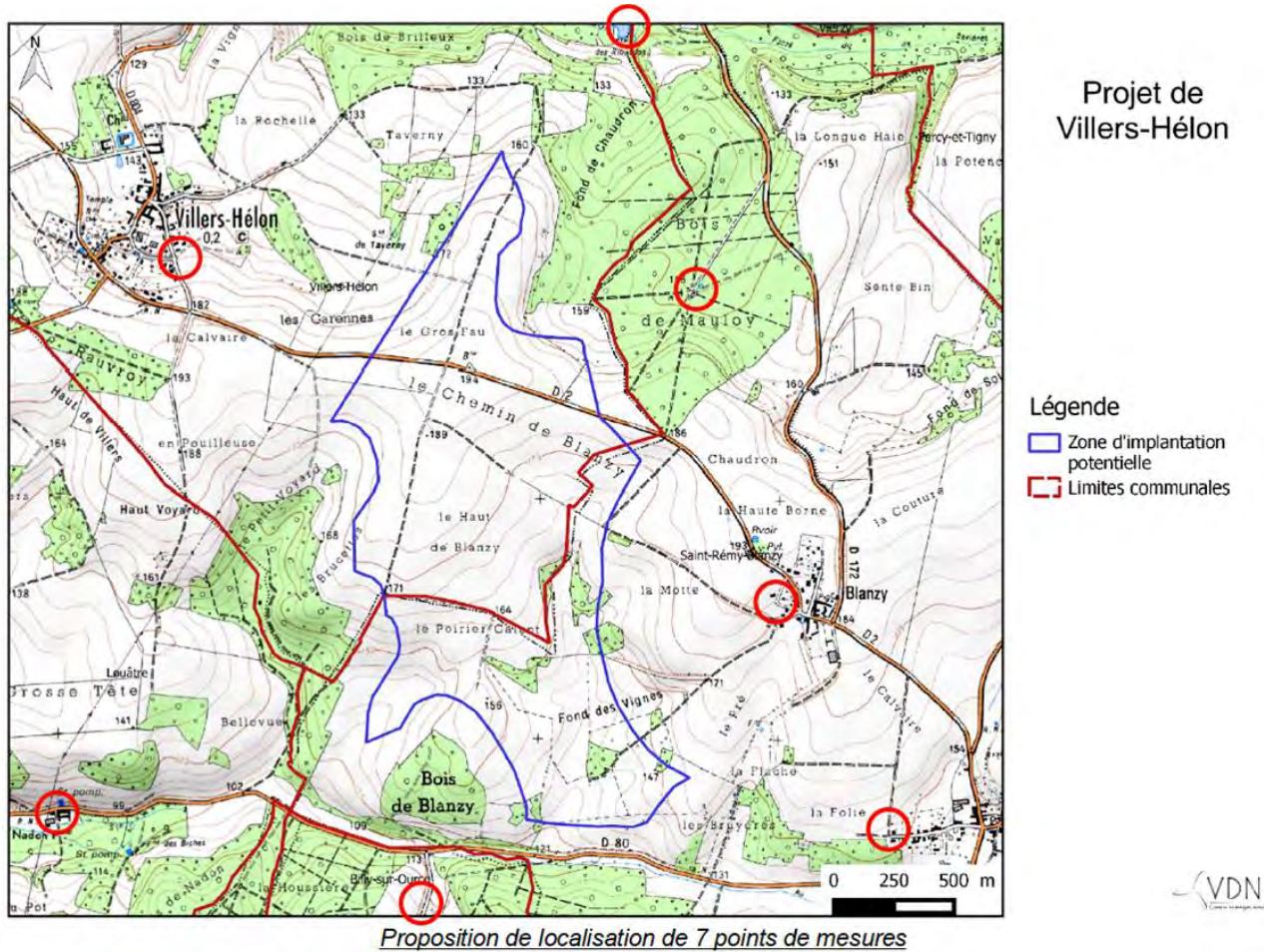
- Calcul du bruit résiduel (sans aucun parc éolien) [Résiduel]
- Calcul du bruit ambiant cumulé [Ambiant prévisionnel]

- Calcul des émergences acoustiques
- Optimisation du parc éolien
- Proposition de mesures de bridage si nécessaire

Une campagne de mesures acoustiques aura lieu de juillet et août 2021 afin de caractériser le bruit résiduel, cela pour :

- Les riverains potentiellement les plus exposés ;
- Les principales directions de vent ;
- Les différentes vitesses de vent (corrélation bruit/vent) ;
- Les périodes diurne et nocturne.

Pour réaliser cette campagne des points d'écoute ont été choisis. **Les 7 points d'écoute identifiés** sont les suivants :



S'en est suivi un temps d'échanges entre Vents du Nord et les participants.

Sur le bruit d'une éolienne

Question : Le bruit d'une éolienne est de 50 dB à pleine puissance ?

Réponse de Vents du Nord : Si une éolienne est à pleine puissance, cela signifie qu'il y a un vent très fort, le bruit est ainsi plus important. Cependant étant donné le vent fort, il est peu probable que le bruit de l'éolienne soit entendu tellement le bruit ambiant est puissant sous des vents forts. Le bruit d'une éolienne est majoritairement entendu lorsqu'il y a peu de bruits environnants. C'est ce que nous cherchons à étudier et à modéliser avec l'étude acoustique dans le but de réduire et de limiter le maximum possible le bruit émergent.

Question : A 500 m de distance d'une éolienne, entendons-nous le bruit de celle-ci ?

Réponse de Vents du Nord : L'étude acoustique qui aura lieu cet été nous permettra de définir le bruit entendu à plusieurs mètres de distance des éoliennes. Nous pourrons en rediscuter lors de la permanence d'information en septembre 2021.

Question : Entendons-nous davantage de bruit devant ou derrière une éolienne ?

Réponse de Vents du Nord : L'émergence de bruit perçue dépend de la direction du vent. L'étude acoustique nous permet de définir cela, puis de mettre en place des mesures correctives pour limiter le bruit.

Sur la méthodologie du bureau d'étude

Question : Comment simulez-vous le bruit d'une éolienne ?

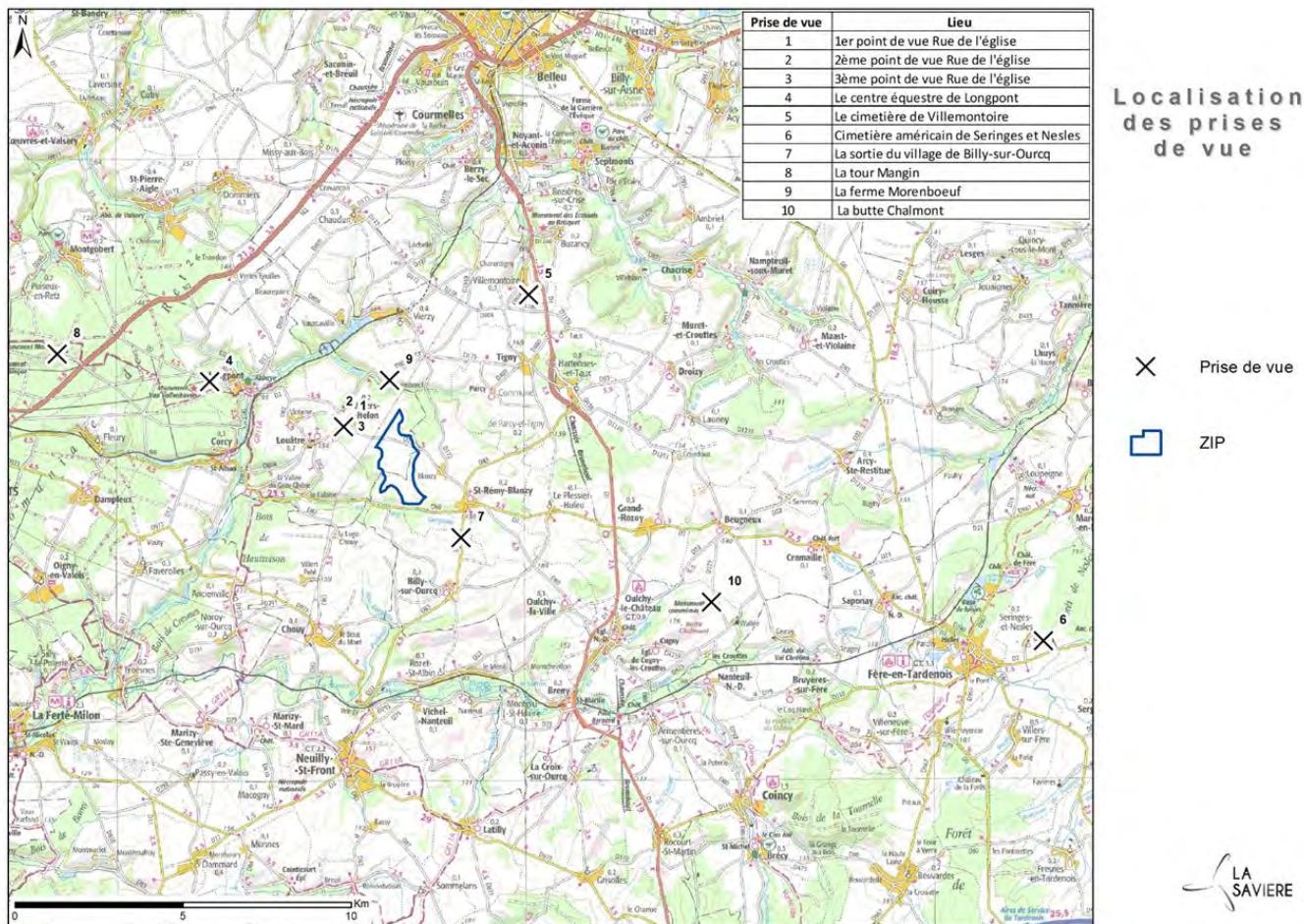
Réponse de Vents du Nord : Le bureau d'étude spécialisé en acoustique modélise le bruit des futures éoliennes à l'aide d'un logiciel. Cependant, en fonction du modèle de machines choisi pour l'implantation, le bruit est différent. La simulation doit donc prendre en compte le type de machines qui sera installé pour modéliser une émergence de bruit exacte. Pour se faire, les constructeurs des machines fournissent des modes d'emploi aux acousticiens afin qu'ils utilisent les bonnes données pour modéliser le bruit.

Question : Comment avez-vous choisi les 7 points d'écoute pour l'installation de sonomètres ?

Réponse de Vents du Nord : Dans le cadre de l'étude acoustique, les sonomètres doivent être installés dans les jardins d'habitations proches de la zone d'étude afin d'enregistrer le bruit résiduel (bruit sans aucun parc éolien). Ces habitations peuvent donc être soit sur la commune de Villers-Hélon, soit sur les communes voisines. A date, nous avons identifié les 7 points d'écoute mais nous n'avons pas encore pris contact avec les habitants.

mazars

Une deuxième présentation a eu lieu autour de l'étude paysagère. L'objectif de cette présentation était de partager les photomontages que les participants au 1^{er} groupe de travail avaient identifié. Vous trouverez ci-dessous les points de prises de vue de photomontages proposés par les participants lors du dernier groupe de travail.



Les photomontages correspondants à ces points de prises de vue ont ensuite été présentés. Ces photomontages seront complétés par 53 autres photomontages sélectionnés par le bureau d'étude acoustique.

Ces photomontages seront (re)partagés lors du prochain rendez-vous de la concertation, à la permanence d'information le mercredi 22 septembre 2021.

Ci-dessous vous retrouverez les échanges entre Vents du Nord et les participants.

Sur l'implantation des éoliennes

Remarque : Aujourd'hui, vous proposez une implantation avec 5 éoliennes mais l'implantation finale pourrait être de 4 à 6 éoliennes (les photomontages présentés en session étaient basés sur une implantation à 5 éoliennes) ?

Réponse de Vents du Nord : Oui, les résultats des différentes études permettront de proposer une implantation finale, cohérente avec les contraintes et enjeux du territoire. Nous pourrons vous communiquer cette implantation finale lors de la prochaine permanence d'information en septembre 2021.

Sur le bureau d'étude paysager

Question : Qui est le bureau d'étude spécialisé en paysage que vous avez mandaté ?

Réponse de Vents du Nord : Le bureau d'étude s'appelle Alter Environnement.

Sur le choix des points de prises de vue

Remarque : Les points de prises de vue que nous avions proposés étaient tous des points hauts.

Question : Les habitations les plus proches (depuis Villers-Hélon) devraient faire l'objet de photomontages.

Réponse de Vents du Nord : Lors de notre dernière rencontre, vous aviez proposé 3 points de prise de vue depuis les habitations de Villers-Hélon. De plus, le bureau d'étude va proposer d'autres points depuis le bourg.

Sur les photomontages présentés

Remarque : C'est dommage que sur les photomontages, les éoliennes qui sont masqués par la végétation ou autres, ne soient pas identifiés.

Réponse de Vents du Nord : Il existe 2 méthodes pour la réalisation de photomontages si les éoliennes sont masquées par des obstacles tels que la végétation : 1) les éoliennes restent invisibles sur le photomontage 2) les éoliennes sont rendues visibles à l'aide d'un cercle rouge afin que chacun puisse voir où elles se situent malgré la non-visibilité.

Remarque : Je suis étonné de ne pas voir d'éoliennes depuis l'église de Villers-Hélon.

Remarque : Je suis agréablement surpris du rendu des photomontages.

Question : Quand seront pris les photos pour la réalisation des photomontages par le bureau d'étude ?

Réponse de Vents du Nord : Le bureau se rendra sur le territoire cet été 2021 pour prendre les photos. Les montages seront ensuite réalisés en septembre 2021.

Question : Le bureau d'étude sera-t-il en contact avec les habitants lors de la prise de ces photos ?

Réponse de Vents du Nord : Pour cette partie de l'étude, seul le bureau d'étude spécialisé identifie les points de vue réglementaire afin de proposer des photomontages en rapport avec les sensibilités du territoire. Les habitants ont eu l'occasion d'émettre des propositions de points de vue lors du premier groupe de travail en mai et lors de la permanence d'information de juin.

Sur les autres études

Question : Quelles sont les autres études dans le développement du projet ?

Réponse de Vents du Nord : Dans le cadre du développement du projet, nous menons des études de danger, économique, de sol, environnementale, acoustique, de vent, de zones humides, d'accès. Tous cela est présent dans le dossier qui sera déposé en Préfecture à l'automne 2021.

Question : Allez-vous faire tout ça avant l'automne ?

Réponse de Vents du Nord : Le dossier qui sera déposé est déjà commencé. Nous devons à présent consolider l'ensemble des résultats pour étudier les impacts.

3) Les échanges autour des mesures d'accompagnement

En troisième partie de réunion, Vents du Nord et Mazars ont (re)présenté les modalités des mesures d'accompagnement et ont présenté les propositions de mesures qui ont été faites lors des derniers rendez-vous de la concertation.

[Vous trouverez ci-dessous la présentation des mesures d'accompagnement et leur faisabilité au regard du cadre légal.](#)

Amélioration du cadre de vie

Entretenir la salle communale	Non faisable	Eventuellement possible avec les retombées fiscales liées au projet
Enfouir les lignes électriques	Faisable	Définir les tracés à enfouir
Entretenir les chemins de la commune	Faisable	Définir les chemins concernés dans le cadre de la convention des chemins à signer avec la commune
Réaménager le chemin pédestre autour du village	Faisable	Envisageable pour l'embellissement du village

Efficacité énergétique

Installer des ampoules LED	Faisable	Envisageable pour l'embellissement du village
Installer une production hydrogène	Faisable	En fonction de l'intérêt et besoin du territoire

Soutien financier

Soutenir financièrement les monuments historiques	Non faisable	Eventuellement possible avec les retombées fiscales liées au projet
Baisser les factures d'électricité des habitants	Non faisable	Hors compétences du porteur du projet

Biodiversité et environnement

Planter des arbres en haut de la rue du chemin neuf	Faisable	Envisageable pour l'embellissement du village
Ajouter des haies autour des chemins d'accès aux éoliennes pour ramener des auxiliaires dans les champs	Faisable	Envisageable si aucune réserve des services de l'Etat

Concertation

Prioriser les mesures et s'engager dans leurs réalisations (mairie)	Faisable	A faire à la réception des impacts des différents volets d'étude
Faire un sondage en ligne ou via une lettre d'information pour avoir l'avis des habitants	Faisable	Envisageable pour une partie des mesures qui est non obligatoire

Les participants ont eu l'occasion de prioriser les mesures d'accompagnement, celles qui sont faisables, et de les affiner.

La majorité des participants a ainsi souligné que « **l'enfouissement des lignes électriques** » **était la mesure prioritaire** de Villers-Hélon. Ils souhaitent ainsi concentrer un maximum de budget dessus.

Les participants ont ensuite priorisé les rues qui devraient bénéficier de l'enfouissement des lignes, car cette mesure coûte cher et les participants sont conscients que tout ne pourra pas être fait :

1. La grande rue
2. La rue de l'église
3. Le chemin neuf
4. La place du lavoir

Lors des échanges autour de la mesure « d'entretien des chemins communaux », il a été remarqué que : « Cela peut-être une mesure supplémentaire à ce qui sera déjà prévu dans le cadre de la convention des chemins d'accès. »

LA DEMARCHE DE CONCERTATION

En dernière partie de réunion, Vents du Nord et Mazars ont présenté les modalités de la prochaine permanence d'information qui aura lieu le 22 septembre 2021*, de 16h à 20h, à la salle communale de Villers-Hélon.

Les objectifs de ce moment sont de :

- Présenter les avancées du projet éolien de La Savière ;
- Partager les résultats des différentes études de faisabilité ;
- Echanger avec les habitants et répondre à toutes leurs questions.

Lors des échanges, les participants ont proposé d'ajouter les sujets suivants à la permanence :

- Présenter les résultats des études, notamment de l'étude acoustique ;
- Présenter la hauteur finale des éoliennes qui seront proposées dans le dossier déposé en Préfecture ;
- Présenter certains photomontages choisis par le bureau d'étude paysager et présentés lors du groupe de travail n°2, et cela avec et sans cercles rouges.

**la date et les horaires sont susceptibles de changer en fonction de la situation sanitaire.*

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

La diffusion d'une 3^{ème} lettre d'information aura lieu le :

Mardi 20 juillet 2021

Dans l'après-midi

à Villers-Hélon (porte-à-porte)

La permanence d'information n°2 aura lieu le :

Mercredi 22 septembre 2021

De 16h à 20h

à la salle communale de Villers-Hélon

LES CONTACTS

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site participatif du projet :

www.parc-eolien-de-la-saviere.info

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Sara PEREIRA

Responsable développement Nord et Est

Tél : 06 19 69 90 01

Mail: s.pereira@vdn-group.com

Charline VIALLE

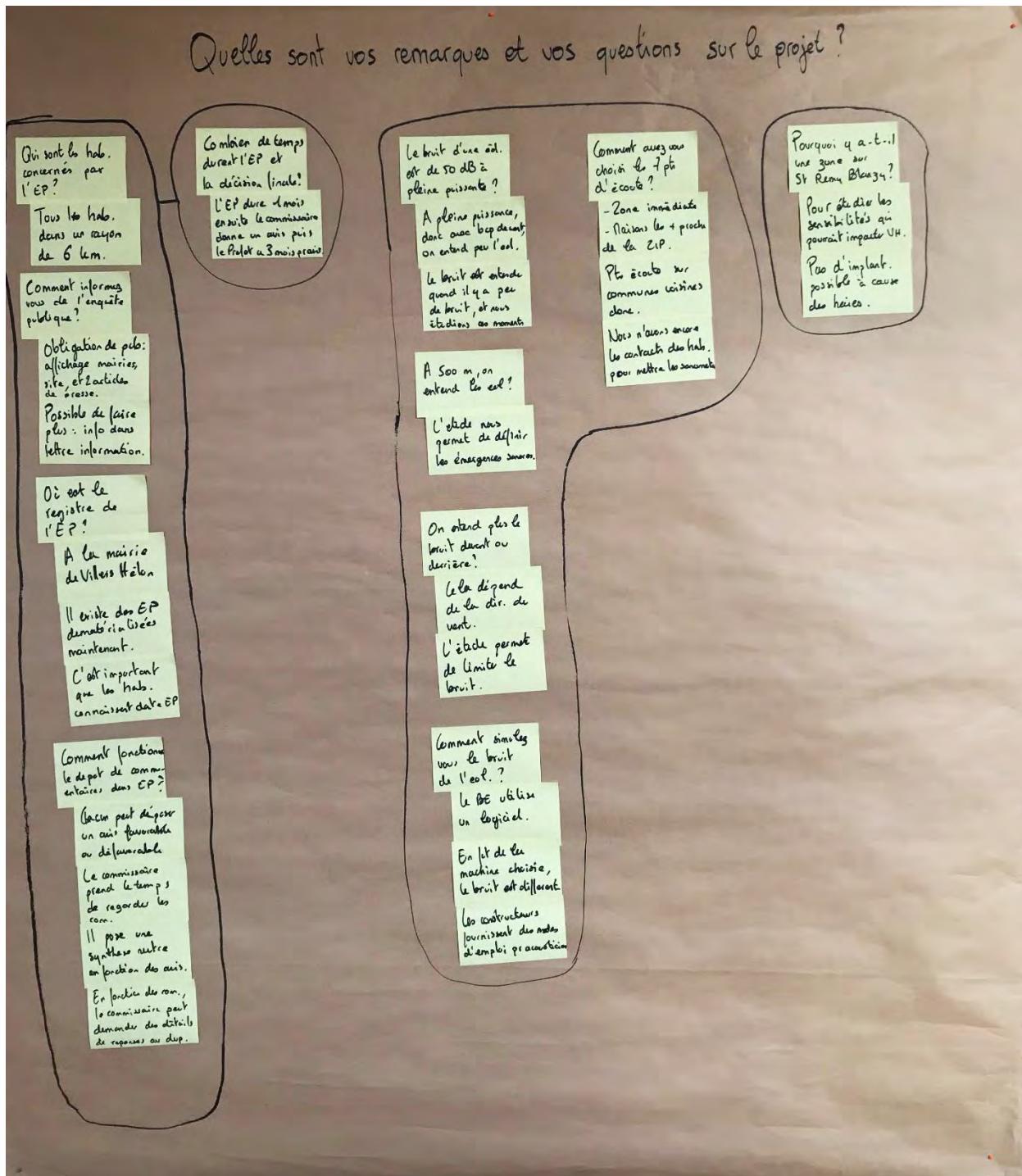
Manager Mazars

Tél : 06 13 60 01 06

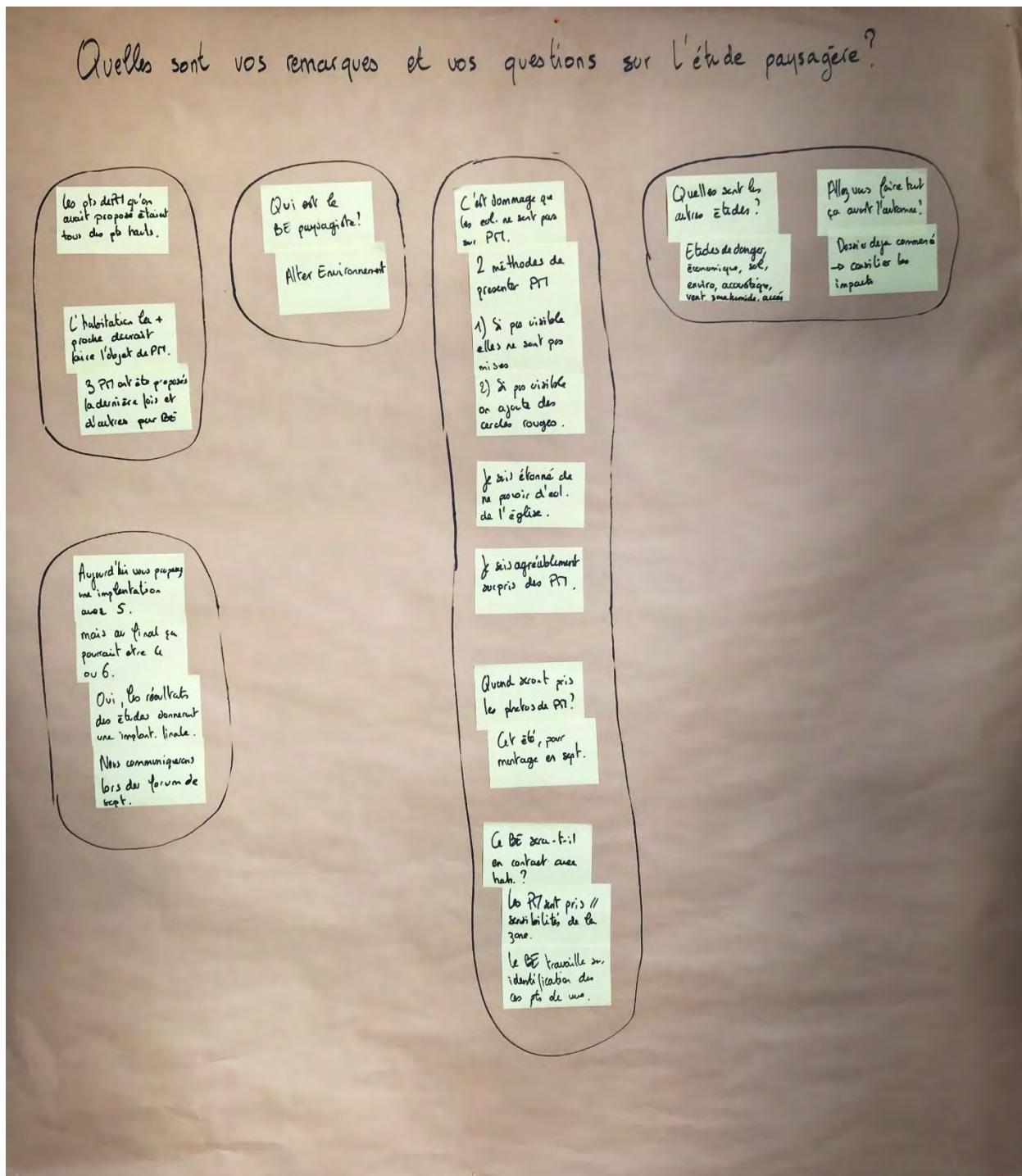
Mail: charline.vialle@mazars.fr

LES ANNEXES

Les remarques et questions sur le projet



Les remarques et questions sur l'étude paysagère



mazars

Les propositions sur les mesures d'accompagnement

Poursuivons les réflexions autour des mesures d'accompagnement...

Réaménager le
chemin piédestre
autour du village

• Enfouir les
lignes électriques

Tout le village
+ la route principale (face
à la mairie, grande rue)
+ la rue de l'église
+ le chemin rural

• à la place du dossier

Planter des arbres
en haut de la rue
du chemin neuf

Ajouter des haies
autour des chemins
d'accès (auxiliaires)

Entretenir les
chemins de
la commune

Dosser et applanter
à ce qui est prévu dans
la convention des chemins
d'accès

Installer des
ampoules LED

Installer une
production
hydrogène

Prioriser les mesures
et s'engager dans
leur réalisations

Faire un sondage ou
via une lettre d'info
pour avoir l'avis des
habitants sur les mesures

Ajouter les
égouts pluvieux

Les propositions sur la permanence d'information n°2

Quelles sont vos propositions pour le prochain forum d'information?

Résultats des
études (acoustiques)

Hauteur finale
retenue.

Certains
photomontages
dont ceux
qu'on a vu en Gr2
avec le cercle
rouge en plus.